

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions particulières décrites dans la proposition commerciale SERAPID prévalent sur les présentes conditions générales de vente

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente de produits et de prestations de services de la société SERAPID (ci-après SERAPID) sont systématiquement portées à la connaissance de tout client professionnel (ci après le Client) lors de la remise d'une proposition commerciale soit préalablement à toute commande. Le fait de passer commande implique nécessairement l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière à l'ensemble des dispositions régissant les présentes.

Les présentes conditions s'appliquent indifféremment aux produits et/ou composants et/ou équipements complexes fabriqués et/ou vendus par SERAPID (ci-après le Produit) ainsi qu'à toutes prestations de services. Elles s'appliquent en France Métropolitaine uniquement à compter du 22/05/2018. Elles sont modifiables sans préavis et sont applicables aux ventes et prestations de service réalisées postérieurement à la modification.

DELAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne pourront justifier ni l'annulation de la commande ni le versement de dommages et intérêts.

En cas d'interruption ou de décalages des dates jalons conclues par les 2 parties dans la commande ayant acquis valeur contractuelle, les échéances de paiement qui figurent dans la commande seront maintenues en conformité avec le planning de réalisation défini et validé initialement ainsi que l'accusé de réception de commande. Les frais occasionnés par l'interruption et la reprise du projet, les frais financiers ainsi que les frais de logistiques (assurance, immobilisation, stockage, etc...) seront facturés au Client.

Le planning de réalisation sera réactualisé à la reprise du projet.

COMMANDES

Les commandes acquièrent valeur contractuelle dès leur réception par SERAPID si elles sont strictement conformes à la proposition commerciale émise par SERAPID.

Les commandes acquièrent valeur contractuelle après l'accusé de réception de la commande par SERAPID dans tous les autres cas.

Les prestations de services non prévues lors de la commande initiale feront l'objet de commandes additionnelles conformément aux modalités ci-dessus.

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et matérielle du Client.

LIVRAISON – RECEPTION

Les délais de livraison prévus dans les commandes ayant acquis valeur contractuelle s'entendent EXW (Incoterm 2010), au lieu de départ sis ZI Louis Delaporte – Voie F – Zone Bleue – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES. La livraison s'opère au lieu de départ.

Il appartient au Client de vérifier les Produits au moment même de leur livraison. La signature sans réserve du bon de livraison tiendra lieu de procès-verbal de réception.

En cas de manque ou d'avarie, le Client devra faire toutes constatations nécessaires sur le bon de livraison.

En cas de non-conformité des Produits aux spécifications techniques, le Client le notifiera par écrit au plus tard dans les 8 jours de la livraison. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne pourra être faite, les produits seront réceptionnés.

Malgré la clause de réserve de propriété, les risques incombent au Client dès la livraison des Produits au lieu de départ sis ZI Louis Delaporte – Voie F – Zone Bleue – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES.

La livraison des prestations s'effectuera selon le calendrier défini dans la commande ayant acquis valeur contractuelle.

La réception des prestations fera l'objet d'un procès-verbal signé du Client et de SERAPID. En cas de prestations à exécution successive, la réception s'effectuera en plusieurs étapes selon le calendrier défini dans la commande ayant acquis valeur contractuelle et donnera lieu à chaque étape à l'établissement d'un procès-verbal signé du Client et de SERAPID

PRIX - CONDITION DE PAIEMENT

Tous les prix s'entendent en euros, hors taxe EXW (Incoterm 2010) au lieu de départ sis ZI Louis Delaporte – Voie F – Zone Bleue – 76370 ROUXMESNIL BOUTEILLES. Le prix est payable au siège social, à hauteur de 30 % à la commande et le solde à la livraison, sans escompte. Les factures sont émises au jour de la livraison.

Toute somme impayée à son échéance exacte est soumise à une pénalité calculée au taux légal en vigueur ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire minimum prévue à l'article L 441-6 du Code de Commerce.

Faute de paiement à son échéance exacte d'un seul terme de règlement, toutes autres sommes restant à échoir deviendront immédiatement et de plein droit exigibles. SERAPID pourra suspendre ou annuler l'exécution des commandes restant à exécuter jusqu'au paiement de ce terme.

La propriété des Produits ne sera effectivement transférée au Client qu'à compter de la date du règlement intégral du prix de vente. Toutefois, la responsabilité des Produits est transférée au Client dès leur livraison.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

SERAPID conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets, études et dessins qui ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits ou exécutés même partiellement de quelque façon que ce soit sans son autorisation préalable et écrite. En outre, les documents de toute nature établis par ses services restent son entière propriété et doivent lui être rendus sur simple demande.

CONVENTION SUR LA PREUVE

La valeur probante des messages sera la suivante par ordre décroissant :

- Document original papier signé ou document électronique revêtu de la signature électronique répondant aux exigences du Code Civil ;
- Document électronique ;
- Fax, courrier, SMS ;
- Et plus généralement tout document.

GARANTIE

SERAPID garantit que ses Produits et prestations (pièces et mains d'œuvre) sont conformes aux spécificités techniques de la commande ayant acquis valeur contractuelle et ce pendant 12 mois à compter de la réception. La garantie SERAPID s'applique uniquement aux conséquences directes et matérielles des Produits ou prestations de services facturés ; à l'exclusion de toutes autres conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles telles que notamment frais, immobilisation, location de matériels, accidents causés aux personnes et aux choses, perte d'exploitation subie par le Client, etc..

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- En cas de remplacements et réparations résultants de l'usure normale des Produits (partielle ou totale).
- En cas de détériorations et d'incidents résultants de négligence, manque de surveillance, manque d'entretien, mauvaise condition d'utilisation ou installation incorrecte par le personnel du Client ou de tout tiers non agréé par SERAPID.
- En cas de modifications ou transformations matérielles réalisées en dehors et sans accord de SERAPID.
- En cas d'exploitation ou d'entretien des Produits non réalisée par le personnel du Client ayant suivi une formation délivrée par SERAPID lorsque celle-ci a été prévue dans la commande ayant acquis valeur contractuelle.
- En cas de non respect des notices d'installation et des notices d'instructions par le personnel et/ou préposé et/ou sous-traitant du Client.
- En cas d'utilisation des Produits dans des conditions différentes de celles prévues dans la proposition commerciale SERAPID
- En cas de choix unilatéral du Produit effectué par le Client ou en cas d'information fondamentale sur les contraintes de fonctionnement et d'environnement non transmises par le Client à SERAPID.
- En cas de travaux partiels ou avaries provenant de pièces qui n'ont pas fait l'objet de nos fournitures ou prestations.
- En cas de défaillance du Produit provoquée par d'autres composants (non fournis par SERAPID) auxquels il est assemblé.
- En cas de fourniture de Produits qui ne sont pas fabriqués par SERAPID, c'est alors la garantie du constructeur qui s'applique et qui sera communiquée par SERAPID au Client s'il en fait la demande.

La garantie ne peut être mise en cause qu'après examen contradictoire des Produits et prestations de services concernés, dans un site SERAPID ou chez un mandataire choisi par SERAPID. Pour le cas où la responsabilité de SERAPID serait établie et justifiée, la garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des seules pièces incriminées (pièces, M.O et déplacements) à l'exclusion de toute autre indemnisation. Toute intervention effectuée, même partiellement, en dehors de la présence ou du contrôle de SERAPID entraînerait de plein droit la perte de la présente garantie. La mise en jeu de la garantie ne prolonge en aucun cas le délai de garantie ci-dessus fixé.

ASSURANCES

sauf accord express de SERAPID, le Client devra assurer jusqu'à complet paiement les Produits vendus contre les risques de destruction pour quelque cause que ce soit, il devra justifier à toute réquisition de l'existence de ces assurances par la production des polices et du paiement régulier des primes par la présentation des quittances échues. SERAPID a la garde matérielle des Produits confiés par le Client, s'il y a lieu, et les assure.

RESERVE DE PROPRIETE

Nonobstant les dispositions ci-dessus relatives au transfert de risques, le transfert de propriété des Produits est subordonné au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions légales. La présente clause reste en vigueur jusqu'à la date à laquelle le prix du Produit a été intégralement payé. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis à SERAPID à titre de dommages et intérêts. Le Client s'engage à porter la présente clause à la connaissance de toutes personnes auxquelles il sera utile ou nécessaire de le faire pour préserver son plein effet et les intérêts de SERAPID ;

FORCE MAJEURE

La force majeure et/ou le cas fortuit exonère(nt) SERAPID de toute obligation de fabriquer ou de livrer. Cette situation sera communiquée par SERAPID au Client par tout moyen au plus tard dans les 30 jours ouvrés qui suivent son apparition. Elle entraîne la suspension momentanée des livraisons et/ou des modifications de délais d'exécution de la commande ou la résiliation de la commande, et sans dommages et intérêts.

LOIS APPLICABLES

Le droit Français sera applicable. En cas de contestation ou litige, seuls les Tribunaux de Dieppe sont compétents, à l'exclusion de tout autre, même en cas d'appel en garantie.

SERAPID France

ZI Louis Delaporte - Zone Bleue - Voie F
F-76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Tel. +33(0)2 32 06 35 60
Fax +33(0)2 32 06 35 61
e-mail : info-fr@serapid.com

SIRET 327 250 031 000 58
R.C.S. Dieppe 327 250 031
NAF 2815Z – VAT FR10 327 250 031
SAS au capital de 600 000 €
IBAN FR76 1830 6000 1003 1818 7100 076
SWIFT : AGRIFRPP883

Comptabilité | Accounting
Department :
453 route de Dieppe
F-76660 Londinières
Tel : +33 (0)2 32 97 47 50



www.serapid.com